

LOI N° 2022-014

PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE,  
EXERCICE 2022

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE 1 : MESURES FISCALES NOUVELLES

**Article premier** : Exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur certains produits importés ou vendus en République togolaise

Nonobstant les dispositions de l'article 180 du code général des impôts, les produits ci-après énumérés, importés ou vendus au Togo, bénéficient de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à compter du 27 avril 2022 :

- lait concentré sucré en boîte de 1kg, position tarifaire : 04 02 99 00 00 ;
- lait non sucré en boîte de 160g, position tarifaire : 04 02 91 20 00 ;
- farine de blé en sac de 50kg importé exclusivement par la SGMT et la SMMT, position tarifaire : 11 01 00 00 00 ;
- tomates concentrées de 70g, position tarifaire : 20 02 90 20 00

**Article 2** : Suspension du paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM)

Nonobstant les dispositions des articles 155 et 162 du code général des impôts, le paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) est suspendu pour toutes les catégories de véhicules à usage commercial affectés au transport de marchandises et de personnes à compter du 11 avril 2022.

## CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

**Article 3** : Sont annulées au budget général, exercice 2022, les ressources et les charges ci-après :

### 1- Ressources : 101.598.220.000 francs CFA

- Recettes fiscales ..... 5.841.833.000 francs CFA ;
- Recettes non fiscales ..... 7.124.057.000 francs CFA ;
- Dons-projets..... 45.050.394.000 francs CFA ;
- Emprunts-projets..... 43.581.936.000 francs CFA.

### 2- Charges : 171.307.084.000 francs CFA

- Dépenses de biens et services..... 35.464.000 francs CFA ;
- Dépenses en capital ..... 96.271.620.000 francs CFA ;
- Amortissement de la dette intérieure... 75.000.000.000 francs CFA.

**Article 4** : Sont ouvertes au budget général, exercice 2022, les ressources et les charges ci-après :

### 1- Ressources : 198.192.412.000 francs CFA

- Recettes fiscales ..... 5.841.833.000 francs CFA ;
- Recettes non fiscales..... 12.525.134.000 francs CFA ;
- Dons-projets ..... 28.588.579.000 francs CFA ;
- Emprunts-projets..... 10.863.898.000 francs CFA ;
- Appuis budgétaires..... 10.361.466.000 francs CFA ;
- Titres publics ..... 130.011.502.000 francs CFA.

### 2- Charges : 267.901.276.000 francs CFA

- Dépenses de personnel ..... 16.168.000.000 francs CFA ;
- Dépenses de biens et services ..... 16.210.987.000 francs CFA ;
- Transferts courants..... 59.976.293.000 francs CFA ;
- Charges financières de la dette ..... 822.935.000 francs CFA ;

- Dépenses en capital..... 171.573.114.000 francs CFA ;
- Amortissement de la dette extérieure... 3.149.947.000 francs CFA.

**Article 5 :** Les articles 1, 3, 4, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 34 de la loi n° 2021-032 du 31 décembre 2021 portant loi de finances initiale, exercice 2022, sont abrogés et remplacés comme suit :

**Article Premier nouveau :** Ressources et charges du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2022 s'équilibre en ressources et en charges à 1.875.785.876.000 FCFA.

Il est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de ressources et de charges de trésorerie ainsi que de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor.

**Article 3 nouveau :** Evaluation des ressources du budget de l'Etat

Les ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 s'élèvent à 1.875.785.876.000 FCFA. Elles sont composées de :

- ressources du budget général : 1.872.646.694.000 FCFA, dont 1.070.207.028.000 FCFA de recettes budgétaires et 802.439.666.000 FCFA de ressources de trésorerie ;
- recettes des comptes spéciaux du Trésor : 3.139.182.000 FCFA.

**Article 4 nouveau :** Recettes budgétaires et ressources de trésorerie

Les recettes budgétaires sont composées de :

- recettes fiscales : 814.717.258.000 FCFA ;
- recettes non fiscales : 63.719.437.000 FCFA ;
- dons-programme : 29.961.466.000 FCFA ;
- dons-projets : 161.808.867.000 FCFA.

Les ressources de trésorerie sont constituées de :

- titres publics : 663.312.442.000 FCFA ;
- emprunts projets : 113.092.224.000 FCFA ;
- autres emprunts : 19.600.000.000 FCFA ;
- produits des privatisations : 6.435.000.000 FCFA.

**Article 16 nouveau** : Autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement (AE) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2022, le gouvernement dispose d'autorisations d'engagement qui s'élèvent à 802.730.944.000 FCFA pour les dépenses en capital.

**Article 17 nouveau** : Crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement (CP) sont définis comme la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Ils correspondent aux besoins de paiement (trésorerie) de l'exercice concerné, compte tenu du rythme de réalisation des engagements juridiques actés au titre de l'exercice ou de celui des années antérieures.

Au titre de l'exercice 2022, les crédits de paiement sont évalués à 1.875.785.876.000 FCFA pour l'ensemble des dépenses, décomposé comme suit :

- charges du budget général : 1.872.646.694.000 FCFA dont 1.498.417.931.000 FCFA de dépenses budgétaires et 374.228.763.000 FCFA de charges de trésorerie ;
- dépenses des comptes spéciaux du Trésor : 3.139.182.000 FCFA.

**Article 18 nouveau** : Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires sont constituées de :

- charges financières de la dette publique : 125.132.312.000 FCFA dont 107.704.310.000 FCFA au titre de la dette intérieure et 17.428.002.000 FCFA au titre de la dette extérieure ;
- dépenses de personnel : 269.292.563.000 FCFA ;
- dépenses de biens et services : 158.651.533.000 FCFA ;
- dépenses de transferts courants : 200.512.892.000 FCFA ;
- dépenses en atténuation des recettes : 134.067.258.000 FCFA ;

Les dépenses en capital, d'un montant de 610.761.373.000 FCFA, comprennent les :

- dépenses d'investissement (hors PIP) : 121.964.700.000 FCFA ;
- projets d'investissement : 488.796.673.000 FCFA.

**Article 19 nouveau** : Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie sont constituées des remboursements des produits des emprunts à court, moyen et long termes et de la réduction de la participation de l'Etat dans le capital de la Banque Togolaise du Commerce et de l'Industrie (BTCL) pour un montant de 374.228.763.000 FCFA dont 304.771.392.000 FCFA de remboursements d'emprunts intérieurs, 63.022.371.000 FCFA de remboursements d'emprunts extérieurs et 6 435 000 000 FCFA de réduction de la participation de l'Etat dans le capital de la BTCL.

**Article 21 nouveau** : Solde budgétaire

Les recettes et les dépenses budgétaires de l'Etat font ressortir un solde budgétaire déficitaire d'un montant de 428.210.903.000 FCFA.

N°	INTITULE	Montant (en milliers de francs CFA)
1	<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	1 070 207 028
2	Recettes Budgétaires liquides	936 139 770
3	Recettes Budgétaires non liquides	134 067 258
4	<b>RECETTES FISCALES</b>	814 717 258
5	Recettes liquides	680 650 000
6	Recettes non liquides	134 067 258
7	<b>COMMISSARIAT DES IMPÔTS</b>	420 743 446
8	Recettes liquides	366 350 000
9	Recettes non liquides	54 393 446
10	<b>COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS</b>	393 973 812
11	Recettes liquides	314 300 000
12	Recettes non liquides	79 673 812
13	<b>RECETTES NON-FISCALES</b>	63 719 437
14	<b>DONS</b>	191 770 333
15	Dons projets	161 808 867
16	Appuis budgétaires	29 961 466

N°	INTITULE	Montant (en milliers de francs CFA)
17	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	
18	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	1 498 417 931
19	Dépenses fiscales	1 364 350 673
20	<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	134 067 258
21	Dépenses de personnel	887 656 558
22	Dépenses d'acquisition de biens et services	269 292 563
23	Dépenses de transferts courants	158 651 533
24	Dépenses en atténuation de recettes	200 512 892
25	Charges financières de la dette publique	134 067 258
26	Dette intérieure	125 132 312
27	Dette extérieure	107 704 310
28	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	17 428 002
29	Dépenses d'investissement (hors PIP)	610 761 373
30	Projets d'investissement	121 964 700
31	Sur ressources internes	488 796 673
32	Sur ressources externes	213 895 582
33	Emprunts	274 901 091
34	Dons	113 092 224
35	Solde budgétaire dons compris	161 808 867
		-428 210 903

**Article 22 nouveau** : Solde de trésorerie et financement du déficit  
 Les ressources et les charges de trésorerie dégagent un solde excédentaire d'un montant de 428.210.903.000 FCFA.

N°	INTITULE	Montant (en milliers de francs CFA)
1	<b>RESSOURCES DE TRESORERIE</b>	
2	Titres publics	802 439 666
3	Emprunts - projets	663 312 442
4	Autres emprunts	113 092 224
5	Produits de privatisation	19 600 000
6	<b>CHARGES DE TRESORERIE</b>	6 435 000
7	Amortissement dette intérieure	374 228 763
8	Réduction de la participation de l'État dans le capital de la BTCI	304 771 392
9	Amortissement dette extérieure	6 435 000
10	Solde de trésorerie	63 022 371
		428 210 903

Le déficit budgétaire est entièrement financé par le solde de trésorerie.

**Article 23 nouveau** : Equilibre global

Pour l'année 2022, l'équilibre du budget de l'Etat s'établit en recettes et dépenses budgétaires, en ressources et charges de trésorerie et en recettes et dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 1.875.785.876.000 FCFA.

Les charges nettes pouvant éventuellement résulter de l'ensemble des opérations de la présente loi seront couvertes par les ressources d'emprunts que le gouvernement est autorisé à contracter en particulier par les émissions de titres sur le marché financier et monétaire.

Les demandes de décaissements sur les financements extérieurs seront exécutées selon les procédures de chaque bailleur de fonds.

Le ministre chargé des finances est seul autorisé à signer les conventions ou accords relatifs aux emprunts et aux dons. Ces conventions ou accords sont exécutoires dès leur signature.

L'avis juridique de la Cour suprême peut être requis et fait foi dans le cadre de la signature des conventions ou accords relatifs aux emprunts.

**Article 24 nouveau** : Répartition des programmes par ministère

Le programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme. Les comptes spéciaux du trésor sont considérés comme des programmes budgétaires. Aux programmes sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction des finalités d'intérêt général et des résultats attendus.

Un programme peut regrouper tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service, d'un ensemble de directions ou de services d'un même ministère.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, cent quatre (104) programmes concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques sont inscrits au sein des ministères dont trente (30) programmes pilotages et soixante-quatorze (74) programmes opérationnels y compris quatre (04) programmes relatifs aux comptes d'affectation spéciale. Le montant des crédits de paiement (CP) ouverts sur ces programmes est de 1.041.683.109.000 FCFA, réparti par programme comme suit :

**Tableau récapitulatif des programmes et dotations ministériels**

SECT°	MINISTERES / INSTITUTIONS	PROGRAMMES / DOTATIONS	Montant (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
121	Ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel	Pilotage et soutien aux services de l'IFSI	46 500	134 879
		Inclusion financière et secteur informel	3 500	567 301
		<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>702 180</b>
210	Ministère de l'économie et des finances	Pilotage et soutien des services du MEF	17 999	1 791 412
		Mobilisation des ressources financières	0	19 801 214
		Gestion macroéconomique	2 192 669	2 564 664
		Programmation et gestion budgétaire	19 222	3 060 206
		Gestion de la trésorerie de l'Etat, production des comptes publics et sauvegarde du patrimoine de l'Etat	15 479 998	18 797 233
		Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude et la corruption	22 635	1 870 131
		<b>TOTAL</b>	<b>17 732 523</b>	<b>47 884 860</b>
220	Ministère du plan et de la coopération	Pilotage et Soutien aux services du ministère du plan et de la coopération	100 000	744 810
		Planification du développement	7 659 944	9 129 157
		Coopération au développement	0	368 411
		<b>TOTAL</b>	<b>7 759 944</b>	<b>10 242 378</b>
230	Ministère des affaires étrangères, de l'intégration Africaine et des togolais de l'extérieur	Pilotage et soutien aux services du ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur	123 549	1 251 565
		Diplomatie économique et rayonnement du Togo aux plans sous régional, régional et international	197 951	14 895 353
		Mobilisation de la diaspora et placement des togolais dans les Organisations internationales	28 500	118 920
		<b>TOTAL</b>	<b>350 000</b>	<b>16 265 838</b>
240	Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	Pilotage et soutien aux services du MDBJEJ	90 000	240 502
		Développement à la base	10 018 323	12 244 500
		Jeunesse	2 450 678	6 907 845
		<b>TOTAL</b>	<b>12 559 001</b>	<b>19 392 847</b>
310	Ministère des armées	<b>Dotations : Défenses</b>	<b>143 417 584</b>	<b>145 839 739</b>
		Pilotage et soutien du Ministère	43 440	1 992 872

SECT <sup>o</sup>	MINISTERES/ INSTITUTIONS	PROGRAMMES/ DOTATIONS	Montant (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
		Préparation et emploi des Forces	2 225 218	22 498 911
		Equipement Logistique et Soutien Interarmées	7 051 804	39 460 378
		Anciens Combattants, Mémoires, Lien Armée Nation	30 740	140 293
		<b>TOTAL</b>	<b>152 768 787</b>	<b>209 932 193</b>
410	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires	Pilotage et soutien aux services du MATDDT	112 000	596 799
		Décentralisation et déconcentration	7 666 538	17 041 714
		Gouvernance politique et institutionnelle	4 000	795 172
		Développement des territoires	198 032	307 594
		<b>TOTAL</b>	<b>7 980 570</b>	<b>18 741 279</b>
420	Ministère de la justice et de la législation	Pilotage et soutien des services du ministère de la justice	68 900	1 198 309
		Administration de la justice	13 100	3 251 601
		Accès au droit et à la justice	3 000	137 439
		Administration pénitentiaire et réinsertion	15 000	1 642 852
		<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>6 230 201</b>
430	Ministère de la sécurité et de la protection civile	Dotation : Sécurité	0	1 137 007
		Pilotage et soutien des services du MSPC	870 000	3 020 877
		Sécurité intérieure et transfrontalière	606 508	14 622 689
		Protection civile	677 242	2 096 556
		<b>TOTAL</b>	<b>2 153 750</b>	<b>20 877 129</b>
510	Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	Pilotage et soutien des services du MEPSTA	117 938	22 117 887
		Enseignements Préscolaire et Primaire	34 560 602	83 730 424
		Enseignement secondaire général	3 646 867	44 436 157
		Enseignement technique et Formation professionnelle	5 667 708	11 350 377
		Artisanat	3 000	711 417
		<b>TOTAL</b>	<b>43 996 115</b>	<b>162 346 262</b>
530	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Pilotage et soutien aux service du MERS	274 820	694 817
		Enseignement supérieur : orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires	34 160	39 831 583
		Recherche et innovation	13 445 248	3 760 288
		<b>TOTAL</b>	<b>13 754 228</b>	<b>44 286 688</b>
610	Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de	Pilotage et soutien des services du MSHPAUS	145 500	7 392 716

SECT <sup>o</sup>	MINISTERES / INSTITUTIONS	PROGRAMMES / DOTATIONS	Montant (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
	l'accès universel aux soins	Offre de services de santé de qualité et lutte contre la maladie	29 413 593	60 117 158
		Couverture Santé Universelle	23 135 202	25 181 816
		Réponse aux urgences sanitaires	14 090.432	14 182 872
		<b>TOTAL</b>	<b>66.784 727</b>	<b>106 874 562</b>
710	Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social	Pilotage et soutien au services du ministère en charge de la fonction publique	100 000	637 292
		Fonction publique	0	438 959
		Modernisation de l'administration publique	1 602 250	400 826
		Emploi	0	1 654 702
		Travail	0	963 871
		<b>TOTAL</b>	<b>1 702 250</b>	<b>4 095 650</b>
720	Ministère de la communication et des médias	Pilotage et soutien aux services du ministère de la communication et des médias	89 446	1 621 826
		Communication et information	10 554	2 303 620
		<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>3 925 446</b>
740	Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation	Pilotage et soutien aux services du ministère	100 000	1 497 861
		Promotion de l'action sociale	0	606 735
		Protection de l'enfant	0	332 297
		Genre et promotion de la femme	72 000	586 931
		Alphabétisation et éducation non formelle	0	188 908
		<b>TOTAL</b>	<b>172 000</b>	<b>3 212 732</b>
750	Ministère des sports et loisirs	Pilotage et soutien aux services du MSL	3 083 100	1 231 855
		Sports et loisirs	0	4 616 109
		<b>TOTAL</b>	<b>3 083 100</b>	<b>5 847 964</b>
760	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	Pilotage et soutien aux services du MUHRF	2 173 000	2 441 937
		Développement des infrastructures de production de l'information géographique	122 252	197 150
		Logement décent	749 889	967 841
		Cadre de vie	14 933 438	11 589 889
		<b>TOTAL</b>	<b>17 978 579</b>	<b>15 196 817</b>
810	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	Pilotage et soutien aux services du ministère	265 716	3 125 120
		Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et halieutiques	14 826 921	5 901 971
		Amélioration de la productivité et valorisation des produits	32 555 067	24 070 274

SECT°	MINISTERES / INSTITUTIONS	PROGRAMMES / DOTATIONS	Montant (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
		Sécurité alimentaire et résilience des populations	6 398 028	8 263 774
		<b>TOTAL</b>	<b>54 045 732</b>	<b>41 361 139</b>
811	Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	Pilotage et soutien des services du MEHV	100 000	580 853
		Gestion intégrée des ressources en eau	205 288	594 863
		Approvisionnement en eau potable	30 286 956	22 409 354
		Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	0	381 137
		<b>TOTAL</b>	<b>30 592 244</b>	<b>23 966 207</b>
813	Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	Pilotage et soutien aux services du ministère	33 000	181 118
		Transport maritime	155 515	226 758
		Développement de la pêche et de l'aquaculture	2 418 794	2 511 656
		Développement et protection du littoral	100 000	109 826
		<b>TOTAL</b>	<b>2 707 309</b>	<b>3 029 358</b>
820	Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale	Pilotage et soutien des services du MCICL	587 800	1 182 934
		Commerce et consommation locale	1 667 023	50 204 410
		Industrie	201 500	362 274
		<b>TOTAL</b>	<b>2 456 323</b>	<b>51 749 618</b>
821	Ministère de la promotion des investissements	Pilotage et soutien des services du MPI	100 000	258 248
		Promotion des investissements	43 950	154 609
		<b>TOTAL</b>	<b>143 950</b>	<b>412 857</b>
830	Ministère des travaux publics	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Travaux Publics	50 000	930 875
		Réseaux de routes nationales	91 966 623	94 320 043
		Développement des bâtiments publics	4 074 445	5 629 504
		<b>TOTAL</b>	<b>96 091 068</b>	<b>100 880 422</b>
831	Ministère du désenclavement et des pistes rurales	Pilotage et soutien aux services du ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales (MDPR)	0	92 102
		Développement et extension du réseau des pistes rurales	36 697 542	18 653 500
		<b>TOTAL</b>	<b>36 697 542</b>	<b>18 745 602</b>
832	Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	Pilotage et soutien aux services du MTRAF	50 000	202 523
		Transport aérien	0	757 259

SECT°	MINISTÈRES / INSTITUTIONS	PROGRAMMES / DOTATIONS	Montant (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
		Services de transports routiers et ferroviaires	67 792 069	13 329 187
		<b>TOTAL</b>	<b>67 842 069</b>	<b>14 288 969</b>
840	Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	Pilotage et soutien	86 035	518 671
		Mines	63 965	1 562 859
		Energie	73 499 180	47 005 326
		<b>TOTAL</b>	<b>73 649 180</b>	<b>49 086 856</b>
850	Ministère de la culture et du tourisme	Pilotage et soutien aux services du MCT	100 000	753 562
		Culture	107 249	757 926
		Tourisme	100 000	309 687
		<b>TOTAL</b>	<b>307 249</b>	<b>1 821 175</b>
860	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Pilotage et soutien	354 745	915 760
		Gestion durable des écosystèmes	3 303 884	5 208 838
		Environnement et mobilité durable	14 291 999	14 563 487
		<b>TOTAL</b>	<b>17 950 628</b>	<b>20 688 085</b>
870	Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	Pilotage et soutien aux services du MENTD	50 000	137 349
		Infrastructures numériques et postales	6 255 000	6 466 720
		Digitalisation des activités économiques et sociales	9 347 377	9 351 369
		<b>TOTAL</b>	<b>15 652 377</b>	<b>15 955 438</b>
920	Ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République	Pilotage et soutien des actions du MDHFCRIR	50 000	269 513
		Promotion et protection des droits de l'homme	0	48 087
		Consolidation de la démocratie et de la paix	0	35 332
		Formation à la citoyenneté	0	112 656
		Relations avec les institutions de la République	0	37 587
		<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>503 175</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>147 211 245</b>	<b>1 038 543 927</b>

## Programmes comptes d'affectation spéciale (CAS)

COMPTES	LIBELLE DU CAS	2022 (en milliers de francs CFA)	
		AE	CP
	Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle		
903 14	Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP)	131 000	1 439 689
	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière		
903 15	Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH)	844 856	1 081 689
	Ministère de la culture et du tourisme		
903 22	Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT)	23 454	142 804
	Ministère de l'environnement des ressources forestières		
903 23	Fonds national du développement forestier (FNDF)	407 050	475 000
	TOTAL	1 406 360	3 139 182

### **Article 25 nouveau** : Ouverture des dotations au profit des ministères et institutions

Conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, cette deuxième partie de la loi de finances fixe, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le plafond des crédits de paiement ouverts au titre des dotations et programmes ainsi que le plafond des autorisations d'engagement des projets d'investissement. Elle définit également les modalités de répartitions des fonds de concours, approuve les conventions financières de l'Etat et énonce des dispositions diverses.

Les crédits budgétaires non répartis en programmes sont répartis en dotations. Chaque dotation regroupe un ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir des dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés des objectifs de politique publique ou des critères de performance.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, il est ouvert des dotations d'un montant de 459.874.004.000 FCFA au profit des institutions et des crédits globaux et se répartissent comme suit :

## Tableau récapitulatif des dotations des institutions

SICP°	INSTITUTIONS/MINISTERE	PROGRAMMES / DOTATIONS	Montant (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
<b>INSTITUTIONS</b>			<b>12 746 051</b>	<b>41 816 995</b>
110	Assemblée nationale	Dotation : Assemblée nationale	900 000	6 155 026
120	Présidence de la République	Dotation : Pilotage stratégique de la PR	3 550 250	27 338 972
130	Premier ministre	Dotation : Pilotage stratégique de la primature	226 690	1 482 382
131	Secrétariat Général du Gouvernement	Dotation : Pilotage stratégique du SGG	50 000	226 400
140	Cour constitutionnelle	Dotation : Cour constitutionnelle	1 151 408	1 483 513
150	Cour suprême	Dotation : Cour suprême	50 000	632 254
160	Médiateur de la République	Dotation : Médiation	50 000	435 626
170	Cour des comptes	Dotation : Cour des comptes	6 767 703	2 700 342
180	Conseil économique et social	Dotation : Conseil économique et social	0	500 000
190	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication	Dotation : Pilotage et soutien aux services de la HAAC	0	299 273
421	Conseil supérieur de la magistrature	Dotation : Conseil supérieur de la magistrature	0	71 438
921	Commission nationale des droits de l'homme	Dotation : Commission nationale des droits de l'homme	0	491 769
<b>CREDITS GLOBAUX</b>			<b>41 367 288</b>	<b>418 057 009</b>
210	Ministère de l'économie et des finances	Dotations 1 : Charges financières de la dette publique	0	125 132 312
		Dotations 2 : Dépenses communes ordinaires	0	240 957 410
		Dotations 2 : Dépenses communes de transferts	0	10 600 000
		Dotations 3 : Dépenses communes d'investissement	41 367 288	41 367 287
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>54 113 339</b>	<b>459 874 004</b>

**Article 26 nouveau** : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour le financement des dépenses d'investissement

Les montants des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) sur les investissements concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques, au titre de l'exercice 2022, sont fixés respectivement à 802.730.944.000 FCFA et 612.167.733.000 FCFA.

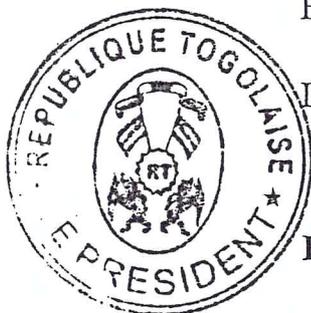
**Article 34 nouveau** : La date limite des engagements, au titre des ressources internes, est impérativement fixée au 20 novembre 2022, à l'exception des états de salaires, des décomptes des travaux, des factures, des mémoires des travaux ou de prestations exécutés sur marchés pour lesquels la date limite des engagements est fixée au 10 décembre 2022.

La clôture du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 est fixée au 31 décembre 2022.

### CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINALES

**Article 6** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 25 OCT 2022



Le Président de la République

**SIGNE**

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

**SIGNE**

Victoire Sidémého TOMEGA-H-DOGBE



Pour ampliation  
le Secrétaire général  
la Présidence de la République

  
Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

